

COMMUNE DE CAMBO-LES-BAINS
Département des Pyrénées-Atlantiques

COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian DEVÈZE, Maire. La séance a été ouverte à 19 heures.

Étaient présents : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Noblia, M. Frédéric Bardin, Mme Pascale Lespade, M. Didier Irastorza, Mme Eliane Aizpuru, M. Henri Saint Jean, Mme Anne-Marie Pontacq, adjoints, M. Vincent Goytino, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Patrice Dor, Mme Yolande Huguenard, Mme Argitxu Hirigoyen, M. Jean-Noël Magis, Mme Corinne Othatceguy, M. Peio Etcheleku, Mme Carmen Gonzalez, M. Pascal Bourguet, Mme Véronique Larronde, Mme Bernadette Remeau, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie, conseillers municipaux.

Excusés : M. Vincent Bru, M. Jean-Jacques Lassus, M. Roger Barbier, Mme Maryannick Hirigoyen, M. Camille Jenvrin, conseillers municipaux.

Procuration : M. Jean-Jacques Lassus à M. Vincent Goytino, Mme Maryannick Hirigoyen à Mme Eliane Noblia, M. Roger Barbier à Mme Anne-Marie Pontacq.

1 – Désignation du secrétaire de séance.

A l'unanimité des membres présents, Mme Argitxu Hirigoyen est élue secrétaire de séance.

2 – Adoption des procès-verbaux des deux dernières séances (rapporteur M. le Maire).

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les procès-verbaux des deux dernières séances du Conseil municipal qui se sont déroulées le 25 mars 2019 et le 1^{er} avril 2019.

Adopté à l'unanimité.

3 – Impôts locaux : fixation taux (rapporteur M. le Maire).

Il est demandé au Conseil municipal de fixer les taux d'imposition des trois taxes locales qui s'appliqueront aux bases communiquées par l'administration fiscale pour l'année 2019.

Pour 2019, il est proposé de limiter l'augmentation au taux d'inflation prévu pour 2019 soit 1,8 % selon le détail ci-dessous :

Taxe d'habitation : 11,36 %

Taxe foncier bâti : 10,76 %

Taxe foncier non bâti : 25,18 %

Adopté à la majorité.

Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie votent contre.

4 – Subvention aux associations (rapporteur M. le Maire).

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur les subventions allouées aux associations au titre de l'année 2019 telles que détaillées sur la note explicative de synthèse

Adopté à l'unanimité, sauf la subvention à l'Office de Tourisme qui est adoptée à la majorité.

Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie votent contre la subvention à l'Office de Tourisme.

5 – Subventions au CCAS et à la caisse des écoles (rapporteur M. le Maire).

Le Conseil municipal est invité à allouer une subvention de :

170 000 € au CCAS

8 204 € à la caisse des écoles.

Adopté à l'unanimité.

6 – Halle d'animation : actes modificatifs en cours d'exécution – avenants (rapporteur Mme Aizpuru).

Par délibération en date du 4 juin 2018, le Conseil municipal a validé la construction de la halle d'animation au parc Saint-Joseph sous la maîtrise d'œuvre du cabinet d'architectures AJL. Les travaux ont commencé en octobre 2018.

Au cours de l'exécution des travaux, il a été nécessaire de porter des modifications et des adaptations telles que mentionnées sur la note explicative de synthèse.

Ces modifications nécessitent l'adaptation technique et financière pour cinq lots.

Le Conseil municipal est invité à :

- approuver les actes modificatifs comme suit :
 - o Lot n° 1 : S.A.R.L. – BONLONC CONSTRUCTION / ETCHEMENDY&FILS – pour un montant de + 16 787,88 € HT portant le montant total du marché à 141 426,90 € HT
 - o Lot n° 2 : SAS DL PYRENEES (charpente métallique/verrière/peinture), pour un montant de + 3 520,00 € HT portant le montant du marché à 172 750,00 € HT
 - o Lot n° 3 : SAS DL PYRENEES (serrurerie), pour un montant de + 2 960,00 € HT portant le montant du marché à 64 555,00 € HT
 - o Lot n° 5 : S.A.R.L. ITOIZ, pour un montant de + 3 042,59 € HT portant le montant du marché à 105 542,59 € HT
 - o Lot n° 6 : S.A.R.L. CHAPELET-SAINT-JEAN / S.A.R.L. JB SAINT-ESTEBEN&FILS, pour un montant de – 8 143,14 € HT ramenant le montant du marché à 42 967,06 € HT
- autoriser le Maire à engager toute démarche dans ce sens, et à signer toute pièce s'y rapportant.

M. Barbier entre dans la salle.

Adopté à l'unanimité.

7 – Don en capital de l'association des Amis d'Arnaga (rapporteur M. le Maire).

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur l'acceptation de la contribution financière d'un montant de 3 000 € versée par l'association des « Amis d'Arnaga et d'Edmond Rostand » pour l'acquisition faite par la commune fin 2018 d'un ensemble de lettres et manuscrits autographes d'Edmond Rostand d'un coût total de 10 560 € TTC.

Adopté à l'unanimité.

8 – Vote des budgets primitifs 2019 (rapporteur M. le Maire).

Le Conseil municipal est invité à approuver le budget primitif 2019 du budget principal, dont la section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 7 569 006 €, et celle d'investissement à la somme de 4 645 706 €.

Adopté à la majorité.

Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie votent contre.

Le Conseil municipal est invité à approuver le budget primitif 2019 du budget annexe des caveaux columbariums, qui ne comporte qu'une section, celle de fonctionnement qui s'équilibre à la somme de 29 100 €.

Adopté à l'unanimité.

9 – Vente terrain situé au quartier Oussimendia (rapporteur M. Bardin).

Par délibération en date du 23 juillet 2018, le Conseil municipal s'est prononcé sur la vente du terrain Oussimendia d'une superficie de 14 089 m² situé pour partie en zone UEb du PLU approuvé le 9 novembre 2009, modifié et révisé en dernier lieu le 27 janvier 2014.

Suite à l'adoption de la révision générale du PLU le 2 février 2019 par la CAPB, ce terrain est actuellement classé en zone UBa.

Il est proposé au Conseil municipal de procéder à une mise en consultation avec appel à candidature. Pour cela il convient :

- 1) De désigner les membres de la commission ad hoc qui sera chargée d'étudier les candidatures à savoir Mme Eliane Noblia, M. Frédéric Bardin, Mme Pascale Lespade, Mme Eliane Aizpuru, M. Philippe Bacardatz.

Adopté à l'unanimité.

- 2) De décider des critères qui serviront de base à l'analyse des candidatures par la commission ad hoc.

Adopté à la majorité.

Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie votent contre.

10 – Vente propriété Musdehalsuenborda (rapporteur M. Bardin).

Mme Yolande Huguenard et M. Peio Etcheleku quittent la salle avant que le point soit abordé.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur la vente d'un terrain communal cadastré AL n°180, 182, 193p et 195, situé au lieudit « Musdehalsuenborda » d'une superficie de 2 102 m² aux sociétés Agour et Pagès Védrenne pour un montant HT de 210 000 € afin de créer un pôle gastronomique regroupant quatre familles de produits (fromage, salaison, biscuits et glaces, liqueur Izarra).

Adopté à la majorité.

M. Jean-Noël Magis, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie s'abstiennent.

11 – Communauté d'Agglomération Pays Basque : désignation d'un conseiller communautaire (rapporteur M. le Maire).

Suite au décès de Mme le Maire, il convient de procéder à une nouvelle élection pour pourvoir à son remplacement au poste de conseiller communautaire au sein de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Deux candidates se présentent à sa succession : Mme Eliane Noblia pour le groupe majoritaire et Mme Argitxu Hiriart-Urruty pour le groupe d'opposition.

A l'unanimité des membres présents, il est décidé de procéder à un vote à main levée.

Résultat de l'élection :

Mme Eliane Noblia a obtenu 23 voix sur 27.

Mme Argitxu Hiriart-Urruty a obtenu 4 voix sur 27.

Mme Eliane Noblia est élue conseillère communautaire à la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

12 – Halle d'animation : adoption du règlement d'utilisation et tarification (rapporteur Mme Lespade).

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur le règlement d'utilisation de la halle d'animation et sur la tarification relative à sa mise à disposition tel que mentionné sur la note explicative de synthèse.

Adopté à la majorité.

Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie s'abstiennent.

13 – Occupation du site d'Arnaga : convention (rapporteur Mme Pontacq).

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer le projet de convention relative à la mise à disposition de la villa Arnaga tel que présenté sur la note explicative de synthèse.

Adopté à la majorité.

Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie s'abstiennent.

14 – Convention avec l'association des Amis d'Arnaga (rapporteur Mme Pontacq).

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer le projet de convention avec l'association des Amis d'Arnaga tel que présenté sur la note explicative de synthèse.

Adopté à la majorité.

Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie s'abstiennent.

15 – Convention avec la société Izarlink (rapporteur M. Goytino).

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer le projet de convention avec la société Izarlink pour y déployer des équipements nécessaires à l'exercice de leur activité d'exploitation de réseaux indépendants et du déploiement de la fibre optique sur le territoire local tel que présenté sur la note explicative de synthèse.

Adopté à l'unanimité.

16 – Occupation du domaine public : tarification (rapporteur Mme Lespade).

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur la tarification de l'occupation du domaine public par la société Biper Aventure d'un terrain cadastré BC0195 situé au Bas Cambo pour la période du 1^{er} mai au 30 septembre 2019 moyennant une redevance de 200 € afin d'y développer leurs activités nautiques.

Adopté à l'unanimité.

17 – Personnel : tableau des effectifs (rapporteur M. le Maire).

Le Conseil municipal est invité à adopter la mise à jour du tableau des effectifs au 1^{er} avril 2019 tel que détaillé sur la note explicative de synthèse.

Adopté à l'unanimité.

18 – Communication des décisions du Maire (rapporteur M. le Maire).

Le Conseil municipal prend connaissance des communications des décisions du Maire et notamment les décisions relatives à la délivrance et la reprise de concessions au cimetière pour la période du 24 février au 23 mars 2019.

Pas de vote.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45.